



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

**ARRÊTÉ ADG20260163**

**Direction Intercommunale des Affaires Juridiques**

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE  
JEAN-PHILIPPE LABORDE – RESPONSABLE DU SERVICE DES INSTALLATIONS  
SPORTIVES**

**Le Maire de la ville de Dax,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-19,  
**VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

**CONSIDERANT** qu'il convient, dans un souci d'amélioration de l'efficacité de l'administration, de confier à Monsieur Jean-Philippe LABORDE, Responsable du service des installations sportives, une délégation de signature afin de déposer plainte au nom de la commune de Dax, à raison des vols et dégradations constatées dans les installations sportives de la ville,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :**

Monsieur Jean-Philippe LABORDE a délégation de signature en qualité de Responsable du service des installations sportives, sous ma surveillance et ma responsabilité, pour le dépôt de plainte au nom de la commune de Dax, sans constitution de partie civile, pour la réparation des vols et dégradations des biens appartenant à la ville de Dax.

La signature des dépôts de plainte visés au présent article devra être précédée de la formule suivante : "Pour le Maire, Le Responsable du service des installations sportives, Jean-Philippe LABORDE".

**ARTICLE 2 :**

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet, à Madame la Trésorière principale ainsi qu'à l'intéressé.

**ARTICLE FINAL :**

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou

Envoyé en préfecture le 31/03/2026

Reçu en préfecture le 31/03/2026

Publié le 31/03/2026

ID : 040-214000887-20260327-ADG20260163-AI



par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 49000 Pau Cedex,  
ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

Fait à Dax, le 27 mars 2026

Julien DUBOIS  
Maire de Dax  
Président du Grand Dax